

La coopérative d'Artisans qui facilite votre quotidien

L'entreprise Hortion espaces verts est membre de la coopérative "Artisans à domicile Dordogne Périgord"



Les services à la personne s'adressent à tous et à tous âges.

Vous devez faire entretenir votre jardin ?

La Coopérative vous envoie un Artisan jardinier qualifié. Il s'occupe de tout :

Entretien, bêchage, binage, tonte de pelouse, taille de haies, arrosage, rempotage, ramassage de déchets végétaux, traitements phytosanitaires de vos rosiers...



Avec la coopérative bénéficiez de nombreux avantages !

- J'ai un professionnel à domicile qui facilite mon quotidien.
- J'ai des réductions d'impôts sur chaque dépense réalisée à hauteur de 50% (ou crédit d'impôts (1)).
- Un artisan me rappelle dans les 24h qui suivent ma demande à la coopérative.
- Je peux payer par chèque bancaire, postal ou CESU pré financé (3).
- Je reçois tous les ans en début d'année l'attestation qui me permet de bénéficier des avantages fiscaux.
- Avec la coopérative j'ai un interlocuteur à mon écoute et les prestations sont suivies.

(1) Si vous n'êtes pas imposable vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes versées en services à la personne, si vous êtes une personne ou un ménage actif.

(2) Au delà de la limite il n'y a plus d'exonération fiscale.

(3) Comme les chèques déjeuners ce sont des chèques à valeur indiquée que votre entreprise achète à un organisme spécialisé et habilité pour les émettre. Vous pouvez recevoir jusqu'à 1 830 € de CESU pré-financé par an et par foyer fiscal. Ces CESU vous permettent de payer des services de notre coopérative. En les utilisant vous bénéficiez aussi de la réduction fiscale ou crédit d'impôts.

Source: www.ansp.fr

Pour ces interventions de petits travaux de jardinage chez les particuliers, le montant limité (2) à 3 000 € par an ouvre droit à réduction fiscale plafonnée à 1 500 € par an et par foyer. fiscal.

Sur simple appel, bénéficiez de prestations réalisées par des artisans professionnels :

Les prestations de la coopérative sont toutes réalisées par des Artisans immatriculés au répertoire des métiers, ils garantissent la qualité de leurs prestations.

Ces Artisans respectent la charte qualité de la coopérative. Toutes les prestations proposées par la coopérative (hors déplacement) donnent droit à des réductions ou crédits d'impôts (1)(2) .

Contact Coopérative artisans à domicile de Dordogne : Tél.: 05 53 35 87 12

www.artisansadomicile.coop

Pôle Inter consulaire - Cré@vallée Nord - Boulevard des Saveurs - 24660 Coulounieix Chamiers

Agrément n° N/120410/F/024/S008